



BDO IMMOBILIER
SARL au capital de 8000 € - RCS PARIS 477739759
Siège social : 114 rue de Turenne 75003 Paris
Tél : 01 44 54 11 11 - E-mail : paris3marais@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Janvier 2023

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires
De 0 à 100.000€	8.333€ HT soit 10.000€ TTC
De 100.000 à 299.000€	12.500€ HT soit 15.000€ TTC
De 300.000 à 699.000€	5,00% HT soit 6% TTC
De 700.000 à 1.500.000€	4,17% HT soit 5% TTC
Au-delà de 1.500.000€	3,33% HT soit 4% TTC

Les honoraires sont à la charge l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier ➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01 Avril 2021

Honoraires pour les baux d'habitation régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : différence entre 1 mois de loyer CC et frais de visite et d'état des lieux à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

25% TTC du loyer annuel à la charge du locataire.

Professionnels et commerciaux:

10% HT du loyer triennal, soit 12% TTC à la charge du preneur

Autres prestations :

Avenant pour un contrat de location d'habitation : 500 euro TTC

Avenant pour un contrat commercial ou professionnel 1500 euros HT

Gestion locative – Barème à compter du 01 Avril 2021

Honoraires de gestion:

7% TTC à la charge du bailleur si loyer inférieur à 1000 euros ou 6% TTC si loyer supérieur à 1000 euros.